



Date limite d'inscription à Longueuil: 5 janvier 2018

Date limite d'inscription à Québec: 12 janvier 2018

## Amélioration des compétences en hygiène du travail

L'Association de l'AQHSST regroupe les multiples intervenants qui œuvrent en hygiène du travail, en SST, en ergonomie et en environnement. Elle a pour mission d'offrir des services d'information et de formation qui sont innovateurs, utiles et de qualité.

### ► Pourquoi assister à cette formation?

Au Québec comme ailleurs, les organisations font face à des situations qui exigent une approche efficace de résolution des problèmes de santé et de sécurité du travail. Aux prises avec des agents chimiques, biologiques ou physiques qui peuvent nuire à la santé des travailleurs, les professionnels œuvrant dans de nombreux milieux de travail se trouvent parfois démunis lorsqu'ils sont confrontés à ces types de contaminants. Par quel bout commencer? Quelle approche faut-il privilégier pour véritablement cerner le problème et apporter des solutions efficaces? Comment lire, interpréter et utiliser avec discernement les articles du Règlement sur la santé et sécurité du travail (RSST)? Quels outils ai-je à ma disposition? Avec qui échanger et à qui demander conseil? Cette formation est une occasion d'obtenir des réponses à ces questions et à vos préoccupations relatives à l'hygiène du travail. Elle vous permettra entre autres :

- de vous familiariser avec la démarche et les méthodes associées à la pratique de l'hygiène du travail;
- d'approfondir vos connaissances dans divers champs d'application de l'hygiène du travail;
- d'obtenir des réponses à vos questions lors d'échanges avec un professionnel d'expérience et avec les participants. Vous profiterez ainsi d'un support professionnel afin de résoudre les problèmes particuliers que vous rencontrez dans votre pratique de l'hygiène du travail.

### ► À qui s'adresse cette formation?

Cette formation s'adresse aux professionnels œuvrant dans le domaine de l'hygiène du travail qui désirent profiter d'une activité de formation, d'échange et de discussion en vue d'améliorer leurs connaissances et d'obtenir des réponses à des questions spécifiques relatives à la pratique de l'hygiène du travail. Cette formation s'adresse au personnel des associations sectorielles paritaires (ASP) ou celui des firmes-conseils en SST de même qu'aux intervenants œuvrant dans les services de santé et de sécurité des entreprises. La formation s'adresse également aux professionnels œuvrant en hygiène du travail dans les équipes de santé au travail du réseau de la santé du Québec.

### ► Le formateur

M. Michel Legris a œuvré pour le réseau de la santé publique pendant plus de 25 années. Actuellement, il est consultant et formateur. Il a développé une expertise en hygiène du travail notamment sur l'utilisation des instruments à lecture directe, la qualité de l'air intérieur, les intoxications chimiques, etc. Auteur et conférencier, il a donné de nombreuses conférences dans le domaine de l'hygiène du travail, la qualité de l'air et des moisissures et écrit plusieurs articles sur ce sujet. Il est coauteur des livres suivants : Évaluation des atmosphères explosives et toxiques; Manuel d'hygiène du travail; Du diagnostic à la maîtrise des facteurs de risques; Introduction à l'hygiène du travail.

### ► Objectifs d'apprentissage:

1. D'avoir une meilleure compréhension des connaissances relatives aux principaux champs d'intervention de l'hygiène du travail.
2. De mieux connaître la démarche et les méthodes que l'hygiéniste du travail utilise lors de l'évaluation de l'exposition des travailleurs et de la maîtrise des risques associés aux principaux agents agresseurs.
3. De mieux connaître les nombreux outils mis à votre disposition, ainsi que les organismes et agences qui peuvent vous aider et vous supporter dans vos actions.
4. D'être mieux préparé à faire face aux problématiques soulevées par la présence des contaminants chimiques et physiques dans le milieu de travail.

# Contenu de la session

Jour 1		Durée: 16 heures
Ouverture de la session		
Module 1	L'évaluation de l'exposition; les stratégies et les calculs en fonction des caractéristiques des contaminants et de l'exposition des travailleurs. Exemples, exercices et études de cas. Échanges et discussions.	
Module 2	La maîtrise du risque; établir les priorités, la ventilation locale et générale, principes et normes à respecter, les mesures organisationnelles, les appareils de protection respiratoire et la protection cutanée. Exemples, exercices et études de cas. Échanges et discussions.	
Jour 2		
Module 3	Gaz, vapeurs et aérosols; les dossiers préoccupants, amiante, béryllium, silice, moisissures et les sensibilisant respiratoires et cutanés, les valeurs d'exposition admissibles du RSST et les techniques d'échantillonnage. Exemples, exercices et études de cas. Échanges et discussions.	
Module 4	Bruit et contrainte thermique; les calculs d'exposition, les valeurs limites admissibles et les principes de maîtrise de l'exposition des travailleurs. Exemples, exercices et études de cas. Échanges et discussions.	

## HORAIRE JOURNALIER

Accueil:	8h00
A.M.:	8h30 à 12h00
P.M.:	13h00 à 16h30
Pauses:	9h45 et 14h45
*Note: Apportez votre calculatrice	



Cette formation vous donne droit à:  
2 points du CCPSA(CRSP)  
2 points du CCAHT(CRBOH)

## Coût de la formation:

Membre individuel: 540\$+tx	Membre étudiant: 320\$+tx
Membre employeur: 630\$+tx	Non-membre: 830\$+tx

Le tarif comprend les frais d'inscription, les pauses-santé, le repas et les notes de cours en version électronique seulement. Aucun remboursement après la date limite ne sera accepté en cas d'annulation. Dans le cas de force majeure, des frais d'administration de 50 \$ seront chargés pour une annulation après la date limite. La force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté du participant. Le nombre de participants est limité aux 20 premiers inscrits avec présence aux membres de l'AQHSST. Devenez membre de l'AQHSST à partir de 128.15 \$ (taxes en sus)



Association québécoise  
pour l'hygiène, la santé  
et la sécurité du travail